

# Sommaire

## 1. Mise en place des « modules de compétences (MdC) » et des « règles d'utilisation (RdU) »

- a. Fin des approbations des cours et présentation des règles d'utilisation
- b. Présentation des modules de compétence

## 2. La culture sûreté

## 4. Point divers

- a. Carte professionnelle
- b. Certification des instructeurs
- c. Point sur le GT « Formations »

## 3. L'habilitation des instructeurs

## 5. L'évaluation des performances opérationnelles



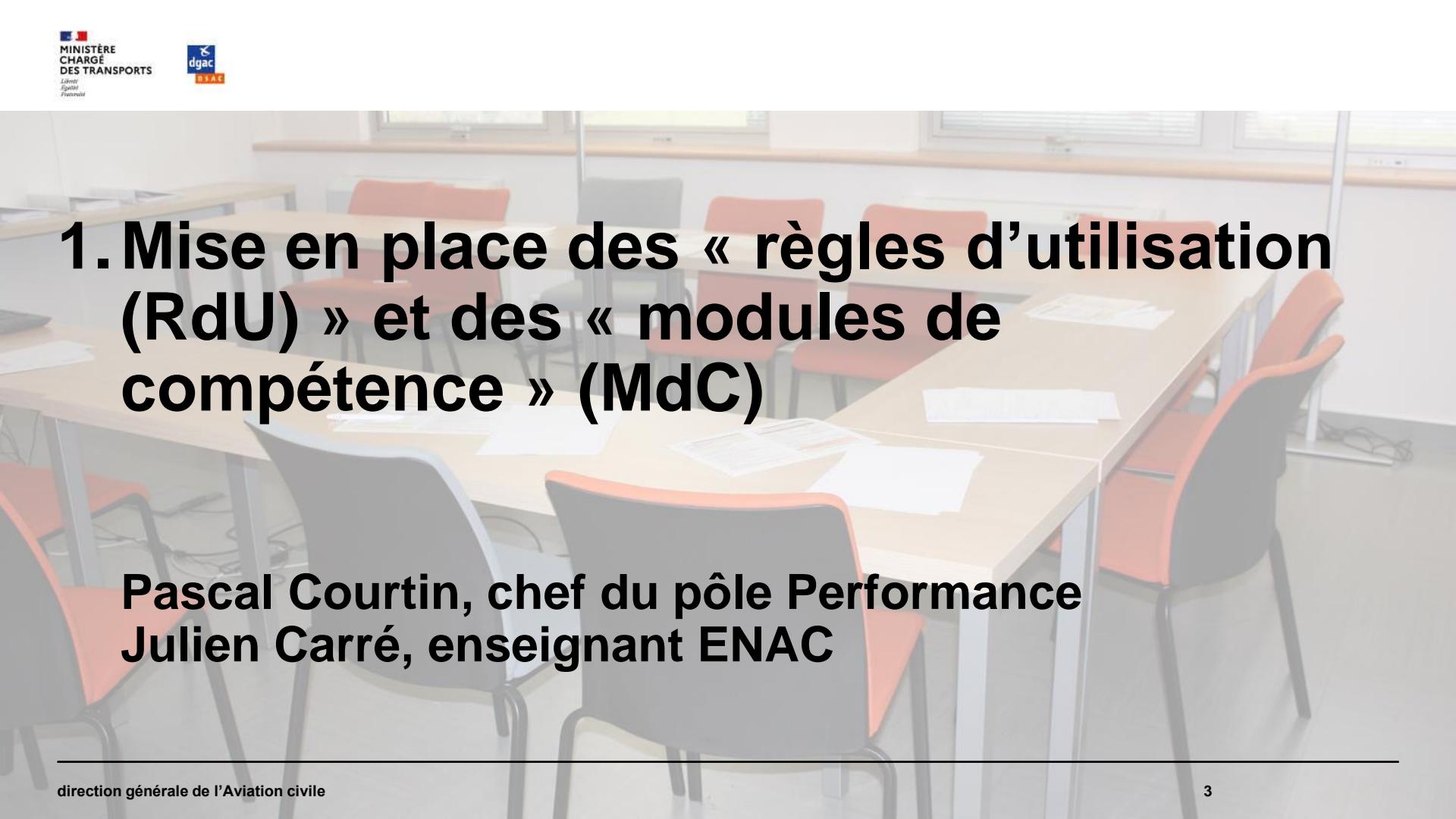
MINISTÈRE  
CHARGÉ  
DES TRANSPORTS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# COLLOQUE INSTRUCTEURS SÛRETÉ DE L'AVIATION CIVILE

**Serge Billottet**, directeur technique Sûreté



# 1. Mise en place des « règles d'utilisation (RdU) » et des « modules de compétence » (MdC)

Pascal Courtin, chef du pôle Performance  
Julien Carré, enseignant ENAC



# 1. Mise en place des « règles d'utilisation (RdU) » et des « modules de compétence » (MdC)

## a. Fin des approbations des cours et présentation des règles d'utilisation

Pascal Courtin, chef du pôle Performance

# a. Fin des approbations des cours et présentation des règles d'utilisation

Les constats du GT Appros de cours :

- Un système jugé chronophage avec des lourdeurs bureaucratiques.
- Une méthode inadaptée aux évolutions réglementaires.
- Une organisation complexe avec des cours précisés et des cours approuvés.
- Une absence de prise en compte de l'image dans les formations imagerie.

Les propositions du GT :

- Un système de cours précisés à travers des RdU (règles d'utilisation) qui s'imposent à tous ...
- ... et qui s'appuient sur des MdC (modules de compétences) ...
- ... avec un cas particulier s'agissant des formations à l'analyse d'images.



**Décision DGAC : Fin du système d'approbation des cours le 31 décembre 2021 (Arrêté du 8 Juillet 2021 modifiant l'arrêté du 11 septembre 2013).**

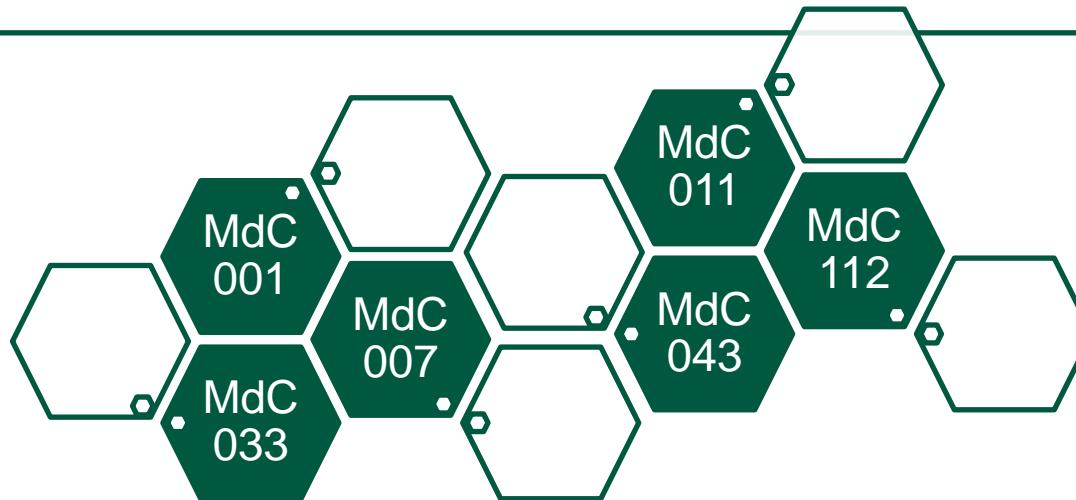
# Les règles (DSAC)

Ce qui est autorisé – Ce qui est interdit

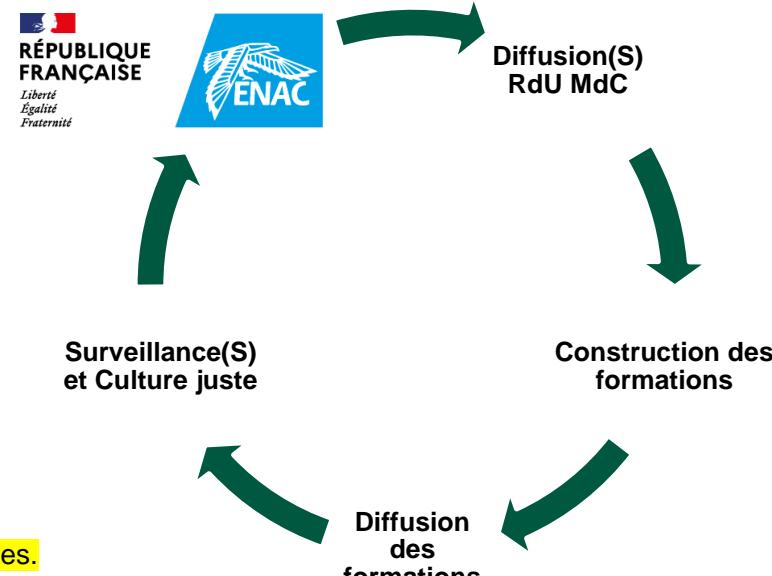
Comment organiser les formations et les évaluations

Ce qu'il faut assembler comme MdC pour construire la formation

# Les outils de la formation (ENAC)



# Vue d'ensemble du système

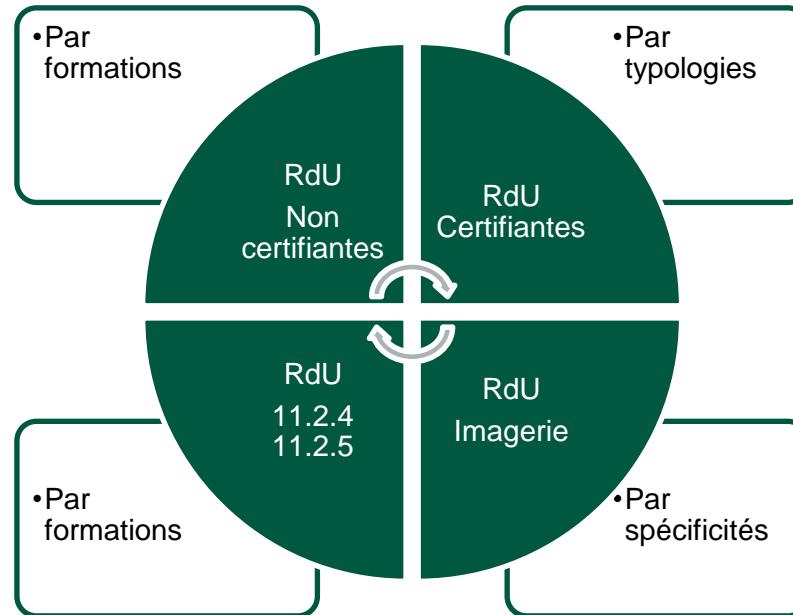


## POUR MÉMOIRE

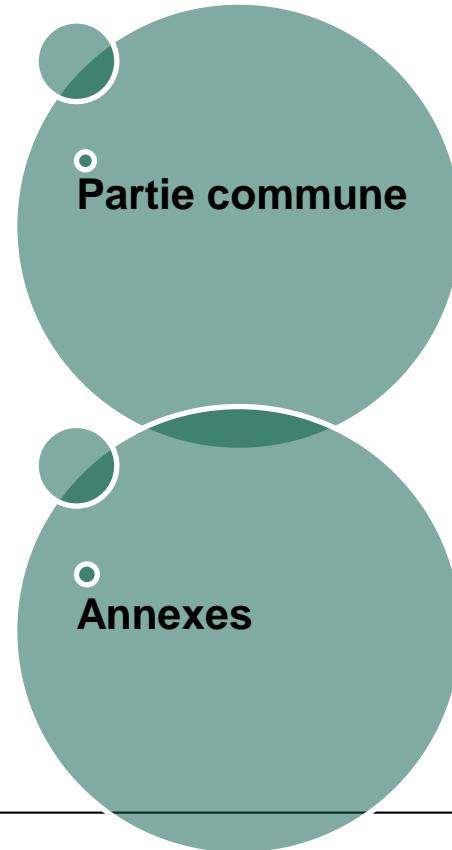
Les constats du GT Appros de cours en 2019 :

- Un système chronophage avec des lourdeurs bureaucratiques.
- Une méthode inadaptée aux évolutions réglementaires.
- Une organisation complexe avec des cours précisés et des cours approuvés.

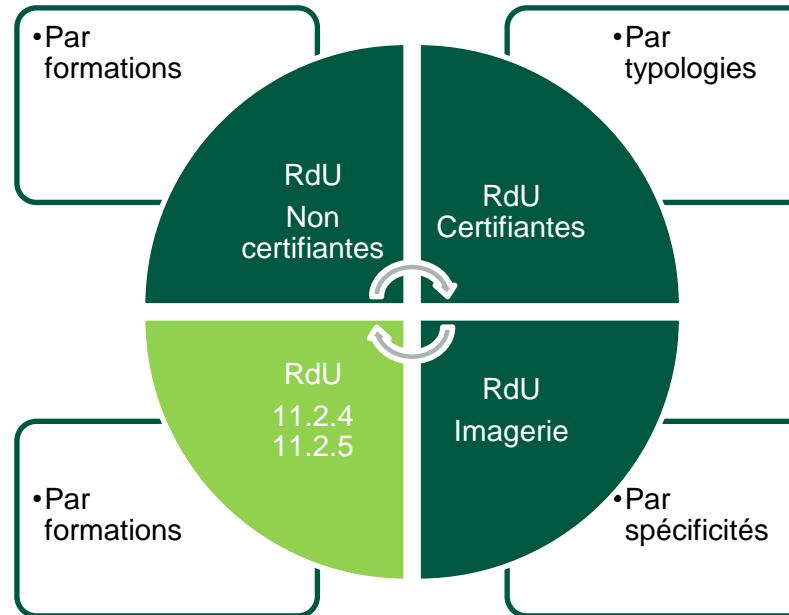
# Présentation des règles d'utilisation



# Présentation des règles d'utilisation

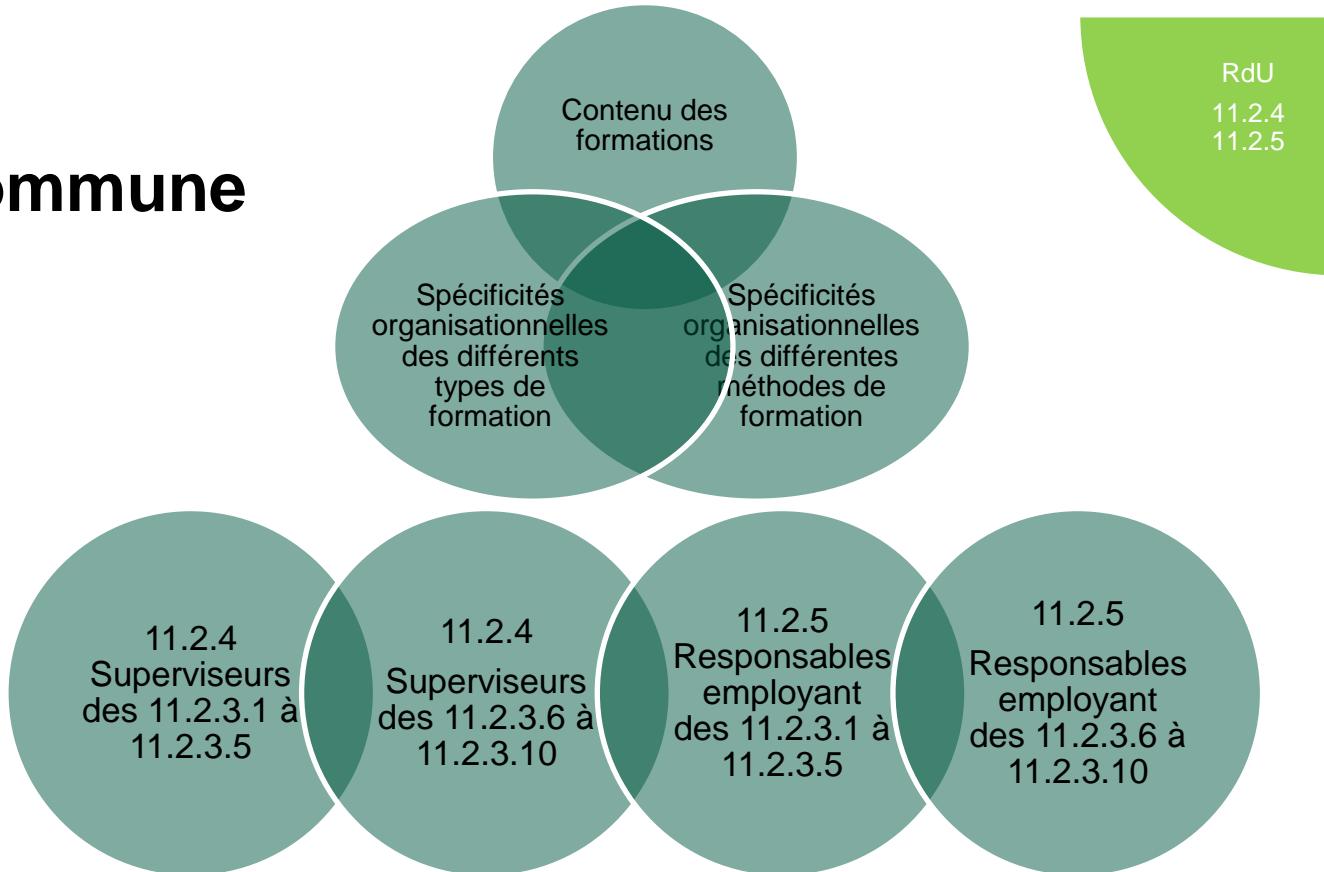


# Présentation des règles d'utilisation

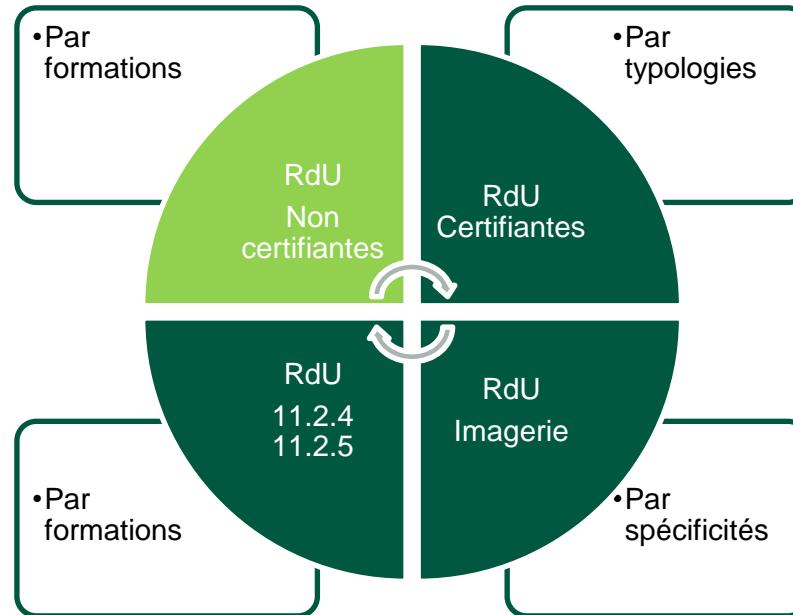


# Partie commune

## Annexes



# Les annexes



RdU  
Non  
certifiantes

# RdU Non certifiantes

ANNEXES A LA RdU Formations non certifiantes  
**Formations non certifiantes 11.2.2, 11.2.3.3 CVFM, de 11.2.3.6 à 11.2.3.10, 11.2.6.2 et 11.2.7**

[Annexe 1 – Fiche 11.2.2](#)

[Annexe 2 – Fiche 11.2.3.3 CVFM](#)

[Annexe 3 - Fiche 11.2.3.6](#)

[Annexe 4 - Fiche 11.2.3.7](#)

[Annexe 5 - Fiche 11.2.3.8](#)

[Annexe 6 - Fiche 11.2.3.9](#)

[Annexe 7 - Fiche 11.2.3.10](#)

[Annexe 8 - Fiche 11.2.6.2](#)

[Annexe 9 - Fiche 11.2.7](#)

## **6 - Plan d'enseignement de la formation initiale**

### **Annexe 2 – Fiche 11.2.3.3 CVFM**

**La durée minimale** de la formation initiale théorie et pratique est de **10h30**. Cette durée totale réglementaire s'entend sans les pauses déjeuners et éventuellement avec une pause de 10 minutes par demi-journée.

Concernant la répartition des durées d'enseignement par compétence, l'instructeur devra adapter la durée de sa formation en fonction de différents niveaux de priorité associés aux compétences et présentés dans le tableau ci-après. Ce tableau fixe une répartition selon la codification suivante en fonction de la priorisation des compétences à retenir et à maîtriser : faible (\*) / moyen (\*\*) / fort (\*\*\*) .

Le plan d'enseignement de la formation initiale 11.2.3.3 CVFM est le suivant :

Modules	11.2.3.3 (CVFM : contrôle visuel et fouille manuelle) : inspection/filtrage du courrier et du matériel des transporteurs aériens, des approvisionnements de bord et des fournitures d'aéroport.	Priorisation des objectifs dans la durée minimale des 10h30
<b>MDC-001</b>	connaissance des actes d'intervention illégale déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles	*
<b>MDC-030</b>	connaissance des éléments contribuant à la mise en place d'une <b>culture de sûreté</b> solide et résiliente sur le lieu de travail et dans le domaine de l'aviation	*
<b>MDC-031</b>	connaissance de la menace interne et la <b>radicalisation</b>	*
<b>MDC-013</b>	connaissance des prescriptions légales applicables	**
<b>MDC-042</b>	connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté de l'aviation civile, notamment des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté dans la chaîne d'approvisionnement	**
<b>MDC-123</b>	aptitude à identifier les articles prohibés	**
<b>MDC-137</b>	aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés	**
<b>MDC-127</b>	connaissance des moyens de dissimulation d'articles prohibés	**
<b>MDC-090</b>	connaissance des procédures d'intervention d'urgence	**

#### **Si les tâches assignées à la personne concernée l'exigent**

<b>MDC-177</b>	connaissance des techniques de fouille manuelle	***
<b>MDC-181</b>	capacité à effectuer des fouilles manuelles selon une norme suffisante pour raisonnablement garantir la détection des articles prohibés dissimulés	***

## 7 - Spécificités de la formation initiale

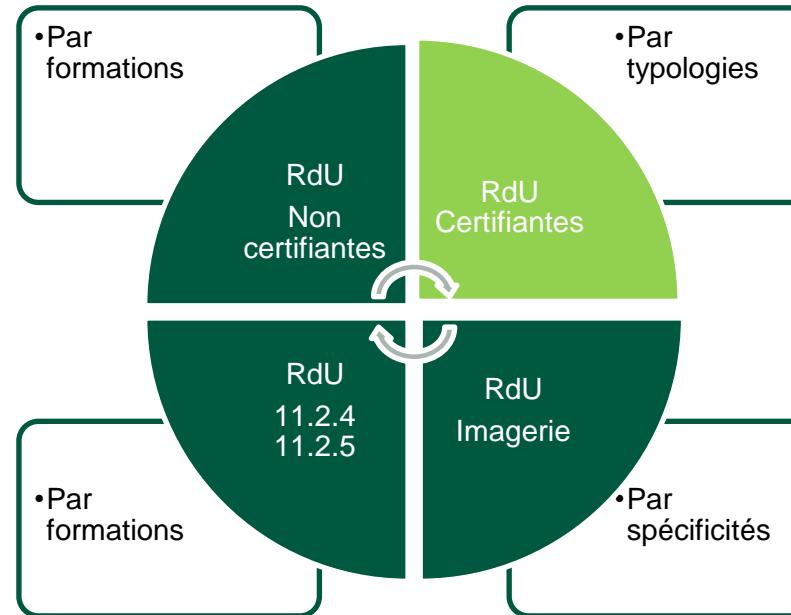
### Cas de l'agent formé au module 11.2.3.10 :

Un agent déjà formé au module 11.2.3.10 (depuis moins de 5 ans) peut recevoir une formation complémentaire d'une durée minimale de 7h00 pour être considéré comme formé au module 11.2.3.3 CVFM. L'instructeur certifié utilise dans ce cas un cours 11.2.3.3 qu'il adapte pour couvrir à minima tous les nouveaux objectifs pédagogiques. Il fera passer un examen sur l'ensemble des objectifs pédagogiques du module 11.2.3.3 CVFM à l'issue de la formation complémentaire.

Le plan d'enseignement de la formation initiale adaptée 11.2.3.3 CVFM est le suivant :

Modules	11.2.3.3 (CVFM : contrôle visuel et fouille manuelle) : inspection/filtrage du courrier et du matériel des transporteurs aériens, des approvisionnements de bord et des fournitures d'aéroport.	Priorisation des objectifs dans la durée minimale des 7H00
MDC-013	connaissance des prescriptions légales applicables	**
MDC-127	connaissance des moyens de dissimulation d'articles prohibés	**
MDC-090	connaissance des procédures d'intervention d'urgence	**
<b>Si les tâches assignées à la personne concernée l'exigent</b>		
MDC-177	connaissance des techniques de fouille manuelle	**
MDC-181	capacité à effectuer des fouilles manuelles selon une norme suffisante pour raisonnablement garantir la détection des articles prohibés dissimulés	**
MDC-188	connaissance des exigences applicables au transport	**

# Présentation des règles d'utilisation



# RdU Certifiantes

RdU  
Certifiantes

ANNEXES A LA RdU Formations certifiantes 11.2.3.1 à 11.2.3.5 (par typologies)

Formations certifiantes par typologie.

[Annexe 1 - Fiche Typologie 1](#)

[Annexe 2 - Fiche Typologie 2](#)

[Annexe 3 - Fiche Typologie 3](#)

[Annexe 4 - Fiche Typologie 4](#)

[Annexe 5 - Fiche Typologie 5](#)

[Annexe 6 - Fiche Typologie 6](#)

[Annexe 7 - Fiche Typologie 7](#)

[Annexe 8 - Fiche Typologie 8](#)

[Annexe 9 - Fiche Typologie 9](#)

[Annexe 10 - Fiche Typologie 10](#)

Modules	Typologie n°2 (T2): 11.2.3.1 (IFPBC) : inspection/filtrage des personnes, des bagages de cabine, des articles transportés, et 11.2.3.2 : inspection/filtrage du fret et du courrier, et 11.2.3.5 : contrôles d'accès à un aéroport et opérations de surveillance et de patrouille	Priorisation des objectifs dans la durée minimale des 71h30
---------	---	---

égles d'utilisation

### 11.2.2

<b>MDC-001</b>	connaissance des actes d'intervention illégale déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles	*
<b>MDC-030</b>	connaissance des éléments contribuant à la mise en place d'une <b>culture de sûreté</b> solide et résiliente sur le lieu de travail et dans le domaine de l'aviation	*
<b>MDC-031</b>	connaissance de la menace interne et la <b>radicalisation</b>	*
<b>MDC-010</b>	connaissance du cadre juridique pour la sûreté de l'aviation civile	*
<b>MDC-040</b>	connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté de l'aviation civile, notamment des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté	**
<b>MDC-091</b>	connaissance des procédures de notification	**
<b>MDC-120</b>	aptitude à identifier les articles prohibés	***
<b>MDC-092</b>	aptitude à réagir de manière appropriée face à des incidents liés à la sûreté	**
<b>MDC-225</b>	connaissance de la façon dont le comportement humain et les réactions peuvent affecter les performances en matière de sûreté	**
<b>MDC-226</b>	capacité à communiquer avec clarté et assurance	**

### 11.2.3.5

<b>MDC-060</b>	connaissance des prescriptions légales en matière de contrôle d'accès, notamment des exemptions et des procédures spéciales de sûreté 11.2.3.5 ET <a href="#">connaissance des procédures de contrôle d'accès 11.2.2</a>	***
<b>MDC-066</b>	connaissance des systèmes de contrôle d'accès utilisés à l'aéroport 11.2.3.5	**
<b>MDC-062</b>	connaissance des autorisations, y compris des titres de circulation et des laissez-passer de véhicules donnant accès aux zones côté piste et capacité à identifier ces autorisations 11.2.3.5 ET <a href="#">connaissance des systèmes de titres de circulation aéroportuaires (utilisés à l'aéroport) 11.2.2</a>	***
<b>MDC-063</b>	connaissance des procédures de patrouille et de contrôle des personnes et des circonstances dans lesquelles les personnes doivent être signalées ou invitées à justifier de leur identité 11.2.3.5 ET <a href="#">connaissance des procédures de contrôle des personnes et des circonstances dans lesquelles les personnes doivent être signalées ou invitées à justifier de leur identité 11.2.2</a>	***
<b>MDC-136</b>	aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés 11.2.3.5	**

<b>MDC-90</b>	connaissance des procédures d'intervention d'urgence	*
<b>MDC-124</b>	connaissance des moyens de dissimulation d'articles prohibés	**
<b>MDC-139</b>	aptitude à identifier les articles prohibés (complément Armes et EEI)	***
<b>MDC-133</b>	aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés	***
<b>MDC-150</b>	connaissance des capacités et des limites des équipements de sûreté ou des méthodes d'inspection/filtrage utilisés	**
<b>MDC-189</b>	compréhension de la configuration du poste d'inspection/filtrage et du processus d'inspection/filtrage	**
<b>MDC-184</b>	connaissances des motifs d'exemptions de l'inspection/filtrage et des procédures spéciales de sûreté	**

**Si les tâches assignées à la personne concernée l'exigent**

<b>MDC-227</b>	capacités relationnelles, en particulier pour faire face aux différences culturelles et aux passagers susceptibles de causer des troubles	*
<b>MDC-173</b>	connaissance des techniques de palpation ET capacité à effectuer des palpations d'un niveau suffisant pour raisonnablement garantir la détection des articles prohibés dissimulés	***
<b>MDC-174</b>	connaissance des techniques de fouille manuelle ET capacité à effectuer des fouilles manuelles d'un niveau suffisant pour raisonnablement garantir la détection des articles prohibés dissimulés	***
<b>MDC-151</b>	aptitude à faire fonctionner les équipements de sûreté utilisés	dans les 12h00
<b>MDC-152</b>	aptitude à interpréter correctement les images produites par l'équipement de sûreté	dans les 12h00

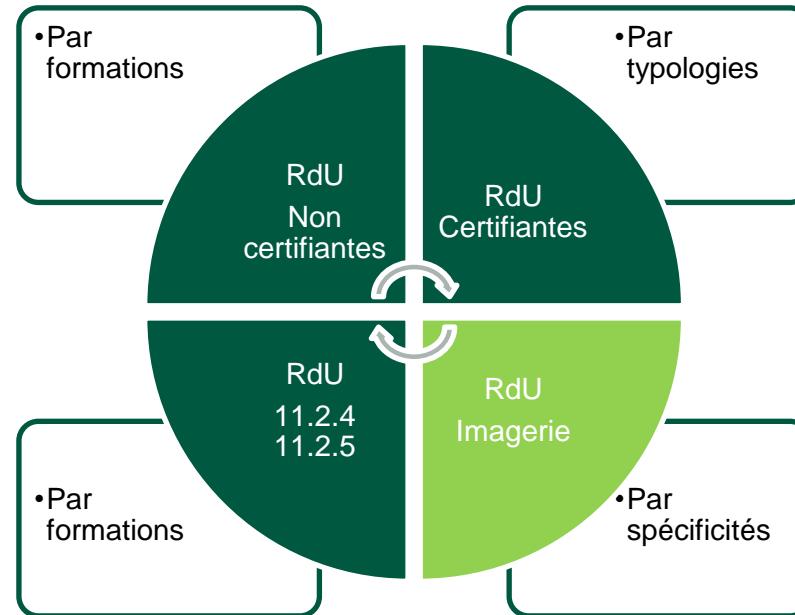
11.2.3.2

<b>MDC-012</b>	b) connaissance des prescriptions légales applicables	*
<b>MDC-041</b>	c) connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté aérienne, notamment des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté dans la chaîne d'approvisionnement	**
<b>MDC-122</b>	d) aptitude à identifier les articles prohibés	**
<b>MDC-137</b>	e) aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés	**
<b>MDC-126</b>	g) connaissance des moyens de dissimulation d'articles prohibés	**
<b>MDC-090</b>	h) connaissance des procédures d'intervention d'urgence	**
<b>MDC-201</b>	i) connaissance des exigences de protection pour le fret et le courrier	**

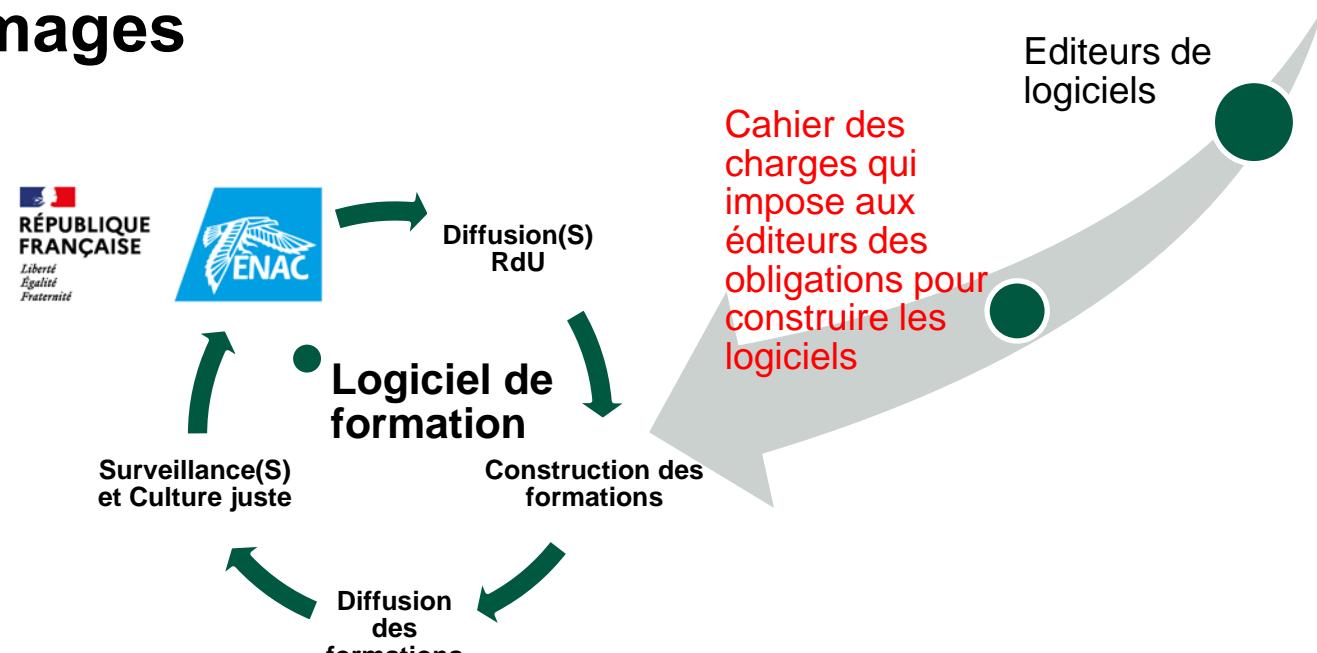
**Si les tâches assignées à la personne concernée l'exigent**

<b>MDC-187</b>	j) connaissances des exigences d'inspection/filtrage applicables au fret et au courrier, et des procédures spéciales de sûreté	19	*
<b>MDC-172</b>	k) connaissance des méthodes d'inspection/filtrage appropriées pour différents types de fret et de courrier	21-22/09/2021	

# Présentation des règles d'utilisation



# Vue d'ensemble du système : le cas des formations à l'analyse d'images



## POUR MÉMOIRE

Les constats du GT Approbation de cours en 2019 :

- Une absence de prise en compte  d'image dans les formations imagerie.

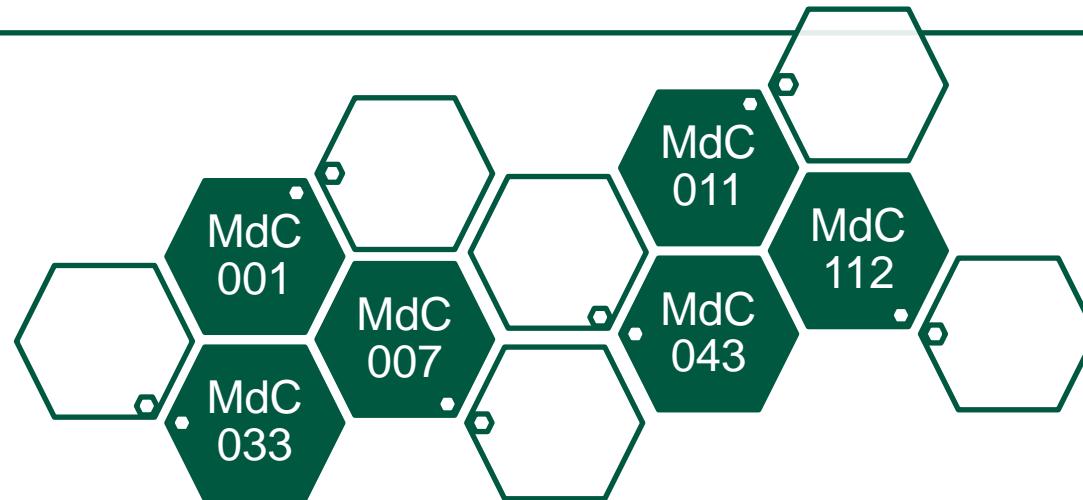
# Les règles (DSAC)

Ce qui est autorisé – Ce qui est interdit

Comment organiser les formations et les évaluations

Ce qu'il faut assembler comme MdC pour construire la formation

# Les outils de la formation (ENAC)



# 1. Mise en place des « règles d'utilisation (RdU) » et des « modules de compétence » (MdC)

Pascal Courtin, chef du pôle Performance  
Julien Carré, enseignant ENAC

# 1. Mise en place des « règles d'utilisation (RdU) » et des « modules de compétence » (MdC)

## b. Présentation des modules de compétence

Julien Carré, enseignant ENAC

# Nouveau site de téléchargement

<http://astc.enac.fr/>



Non connecté.  
[Accueil](#)

ENAC

<https://www.enac.fr/fr>

# Règles d'utilisation & Modules de compétence

Tableau de bord Cours Cours de référence RDU-MDC

Bienvenue dans votre espace de téléchargement

## Règles d'utilisation (RDU)

- RDU Formations certifiées V1 du 01-11-2021
- RDU Formations imagerie V1 du 01-11-2021
- RDU Formations qualifiées V1 du 01-11-2021
- RDU Formations 11.2.4-11.2.5 V1 du 01-11-2021

## Modules de compétence (MDC)

- Catalogue formation V1\_01-11-21

EVOLUTION DE LA MENACE



CADRE REGLEMENTAIRE



CULTURE SURETE & RAD...  
PRÉVENIR LA RADICALISATION



ORGANISATION DE LA SU...



ACCES ET CIRCULATION C...



PROCEDURE D'URGENCE ...



ARTICLES PROHIBES



EQUIPEMENTS & IMAGERIE



INSPECTION FILTRAGE



PROTECTION



FACTEURS HUMAINS



CYBER





## Modules de compétence (MDC)

Catalogue formation V1\_01-11-21

EVOLUTION DE LA MENACE



CADRE REGLEMENTAIRE



CULTURE SURETE & RADICALISATION



ORGANISATION DE LA SU...



ACCES ET CIRCULATION C...



PROCEDURE D'URGENCE ...



ARTICLES PROHIBES



EQUIPEMENTS & IMAGERIE



INSPECTION FILTRAGE



PROTECTION



FACTEURS HUMAINS



CYBER



Connecté sous le nom « Admin User »: Étudiant (Retour à mon rôle normal)  
[Accueil](#)

ENAC

<https://learning.enac.fr>

Sûreté ENAC Mes cours Ce cours Français (fr)

Tableau de bord Cours Cours de référence RDU-MDC

Recherche Admin User Étudiant

**EVOLUTION DE LA MENACE**

MDC - 001 à 009

MDC-001-EVOLUTION DU TERRORISME AERIEN-V1 du 01/11/21

RDU Formations imagier V1 du 01-11-2021

RDU Formations qualifiées V1 du 01-11-2021

**Modules de compétence (MDC)**

Catalogue formation V1\_01-11-21

**EVOLUTION DE LA MENACE** **CADRE REGLEMENTAIRE** **CULTURE SURETE & RADICALISATION** **ORGANISATION DE LA SURETE** **ACCES ET CIRCULATION CIVILE** **PROCEDURE D'URGENCE**

*Du nouveau* *Du nouveau* *Du nouveau* *Du nouveau* *Du nouveau* *Du nouveau*

## CADRE REGLEMENTAIRE

MDC - 010 à 029

- MDC-010 -CADRE JURIDIQUE [AGENTS]-V1 du 01/11/21
- MDC-011 -CADRE JURIDIQUE [RESPONSABLES]-V1 du 01/11/21
- MDC-012 -PRESCRIPTIONS LEGALES [IF FRET]-V1 du 01/11/21
- MDC-013 -PRESCRIPTIONS LEGALES [COMAT-COMAIL, AB, FA]-V1 du 01/11/21
- MDC-014 -DISPOSITIONS LEGALES [FOUILLE AERONEF]-V1 du 01/11/21
- MDC-015 -PRESCRIPTIONS LEGALES [VERIFICATION DE CONCORDANCE]-V1 du 01/11/21
- MDC-016 -PRESCRIPTIONS LEGALES [CONTROLE DE SURETE FRET]-V1 du 01/11/21 (copie)
- MDC-017 -PRESCRIPTIONS LEGALES [SUPERVISEURS]-V1 du 01/11/21
- MDC-018 -PRESCRIPTIONS LEGALES [RESPONSABLES]-V1 du 01/11/21
- MDC-019 -PRESCRIPTIONS LEGALES [ACCES ZSARJ]-V1 du 01/11/21
- MDC-020 -PRESCRIPTIONS LEGALES [SENSIBILISATION A LA SURETE]-V1 du 01/11/21



Sûreté ENAC Mes cours Ce cours Français (fr)

Tableau de bord Cours Cours de référence RDU-MDC

Recherche Admin User Étudiant

**CULTURE SURETE & RADICALISATION**

MDC - 030 à 039

MDC-030-CULTURE SURETE-V1 du 01/11/21

MDC-031-RADICALISATION-V1 du 01/11/21 (copie)

RDU Formations imagier V1 du 01-11-2021

RDU Formations qualifiées V1 du 01-11-2021

**Modules de compétence (MDC)**

Catalogue formation V1\_01-11-21

**EVOLUTION DE LA MENACE** **CADRE REGLEMENTAIRE** **CULTURE SURETE & RADICALISATION** **ORGANISATION DE LA SU...  
RADICALISATION** **ACCES ET CIRCULATION C...  
RADICALISATION** **PROCEDURE D'URGENCE ...  
RADICALISATION**

*Du nouveau* *Du nouveau* *Du nouveau* *Du nouveau* *Du nouveau* *Du nouveau* *Du nouveau*



## ORGANISATION DE LA SURETE

MDC - 040 à 059

- MDC-040-OBJECTIFS ET ORGANISATION DE LA SURETE-V1 du 01/11/21
- MDC-041-OBJECTIFS ET ORGANISATION DE LA SURETE [FRET ET COURRIER]-V1 du 01/11/21
- MDC-042-OBJECTIFS ET ORGANISATION [COMAT-COMAIL, AB, FA]-V1 du 01/11/21
- MDC-043-OBLIGATIONS ET RESPONSABILITES DES PERSONNES [COMAT-COMAIL, AB, FA]-V1 du 01/11/21
- MDC-044-OBJECTIFS ET ORGANISATION DE LA SURETE [SENSIBILISATION A LA SURETE]-V1 du 01/11/21

X Catalogue formation V1\_01-11-21

EVOLUTION DE LA MENACE



CADRE REGLEMENTAIRE



CULTURE SURETE & RADICALISATION



ORGANISATION DE LA SU...



ACCES ET CIRCULATION C...



PROCEDURE D'URGENCE ...



# Le catalogue formation

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	
1	NOMENCLATURE DES MODULES DE COMPETENCES (MDC)											2	
2	Thème	Référence	Titre			Référentiel de compétences	Référentiel d'activité UE						3
EVOLUTION DE LA MENACE MDC 001 à 009	MDC-001	-	EVOLUTION DU TERRORISME AERIEN			- • Être capable d'identifier des actes d'intervention illicites déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles	-	11.2.2 a); ▷ 11.2.3.2 a); ▷ 11.2.3.3 a); ▷ 11.2.3.6 g); ▷ 11.2.3.7					4
	MDC-010	-	CADRE JURIDIQUE [AGENTS]			- • Être capable de hiérarchiser les principaux textes régissant la sûreté de l'aviation civile et de les rattacher aux autorités chargées de les élaborer	-	11.2.2 b); ▷ 11.2.3.6 h); ▷ 11.2.3.7 g) ▷ [AGENT]					5
	MDC-011	-	CADRE JURIDIQUE [RESPONSABLES]			- • Être capable de citer et classer les principaux textes régissant la sûreté de l'aviation civile au niveau international, européen, national et local, et les rattacher aux différentes organisations / institutions chargées de les	-	11.2.2 b) ▷ [RESPONSABLE]					6

# Le catalogue formation

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N
1													
2	Modules	Typologie n°2 (T2): 11.2.3.1 (IFPBC) : inspection/filtrage des personnes, des bagages de cabine, des articles transportés, et 11.2.3.2 : inspection/filtrage du fret et du courrier, et 11.2.3.5 : contrôles d'accès à un aéroport et opérations de surveillance et de patrouille											
3		11.2.2											
4	MDC-001	connaissance des actes d'intervention illégale déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles											
5	MDC-030	connaissance des éléments contribuant à la mise en place d'une culture de sûreté solide et résiliente sur le lieu de travail et dans le domaine de l'aviation											
6	MDC-031	connaissance de la menace interne et la radicalisation											
7	MDC-010	connaissance du cadre juridique pour la sûreté de l'aviation civile											
8	MDC-040	connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté de l'aviation civile, notamment des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté											
9	MDC-091	connaissance des procédures de notification											
10	MDC-120	aptitude à identifier les articles prohibés											
11	MDC-092	aptitude à réagir de manière appropriée face à des incidents liés à la sûreté											
12	MDC-225	connaissance de la façon dont le comportement humain et les réactions peuvent affecter les performances en matière de sûreté											
13	MDC-226	capacité à communiquer avec clarté et assurance											
14		11.2.3.5											
	MDC-060	connaissance des prescriptions légales en matière de contrôle d'accès, notamment des exemptions et des procédures spéciales de sûreté 11.2.3.5 ET connaissance des procédures de contrôle d'accès 11.2.2											



- L'ordre des modules peut être modifié lors de l'assemblage de la séquence de cours
- Certains contenus pourront être supprimés s'ils ont déjà été abordés

# Nouveau format des cours de référence

Typologie	T2				
Tâches	11.2.2	11.2.3.1 (IFPBC)	11.2.3.2	11.2.3.5	Numéro de validation avec version et date
MDC	MDC-001 MDC-030 MDC-031 MDC-010 MDC-040 MDC-091 MDC-120 MDC-092 MDC-225 MDC-226	MDC-90 MDC-124 MDC-139 MDC-133 MDC-150 MDC-189 MDC-184 MDC-227 MDC-173 MDC-174	MDC-012 MDC-041 MDC-122 MDC-137 MDC-126 MDC-090 MDC-201 MDC-187 MDC-172 MDC-176	MDC-060 MDC-066 MDC-062 MDC-063 MDC-136 MDC-091	MDC-151 MDC-152 MDC-180 MDC-156 MDC-202

# Contenu d'un MdC

## MDC-120-IDENTIFICATION ARTICLES PROHIBÉS



- Plus de conteneurs sécurisés
- Dossier zipper avec mot de passe
- Même niveau d'accès pour les certifiés et qualifiés

Contenu

Evaluation

Guide instructeur MDC 120 - L'identification d'articles prohibés.docx

MDC 120 - Evaluation n°1 - Identification et catégorisation des articles prohibés - CORRECTION.docx

MDC 120 - Evaluation n°1 - Identification et catégorisation des articles prohibés - SUJET.docx

MDC 120 - Evaluation n°2 - Etude de cas sur les situations dérogatoires et d'exemption pour les personnes autres que les passager-CORRECTION.docx

MDC 120 - Evaluation n°2 - Etude de cas sur les situations dérogatoires et d'exemption pour les personnes autres que les passagers - SUJET.docx

MDC 120 – Activité 1 – Exercice de catégorisation – Articles prohibés – Matrice.docx

MDC 120 – Activité 1 – Exercice de catégorisation – Articles prohibés.docx

MDC 120 - Aide pédagogique - Catégories d'articles prohibés.docx

MDC 120 - Test de compétence global - CORRECTION.docx

MDC 120 - Test de compétence global - SUJET.docx

Tableau Synthèse AP.xlsx

MDC 120 – Activité 2 – L'identification et la catégorisation d'articles prohibés.docx.pptx

MDC 120 – Activité 3 – L'identification et la catégorisation d'articles prohibés.docx.pptx

MDC 120 - Diaporama - L'identification d'articles prohibés.pptx

# Modification des supports

« Le contenu des MdC ne peut être\* modifié sur le fond (texte) »

« La forme reste à l'initiative de l'instructeur/Ofo »

MDC-043

OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS DES PERSONNES  
(COMAT-COMAIL, AB, FA)

- Être capable d'identifier les obligations ainsi que les responsabilités qui incombent aux entités de la chaîne d'approvisionnement relevant du

11.2.3.3 c) ; 11.2.3.10 c)

Connaissance [...] des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté

Extrait du catalogue formation

Le masque peut être remplacé

La police de caractère peut être modifiée

## 2. LES OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS (PERSONNES)

Focus sur la protection physique

- En dehors d'une PCZSAR :
  - protégés physiquement ou
  - être sous surveillance constante
- La protection physique peut être :
  - scellés unitaires
  - scellés capacitaires
  - une protection physique de l'accès aux AB/FA (fermeture et verrouillage du compartiment contenant les approvisionnements de bord/fournitures d'aéroport), complétée dans ce cas par une responsabilité de surveillance humaine



Extrait de cours

Les médias peuvent être changés

\* Choix des variantes AB/FA à définir par l'instructeur/OFo en fonction du public



MINISTÈRE  
CHARGÉ  
DES TRANSPORTS

Liberté  
Égalité  
Fraternité



## COLLOQUE INSTRUCTEURS SÛRETÉ DE L'AVIATION CIVILE

### Questions ?

